



Plateforme électronique *Substitution online* : système de validation des autorisations (médecins) et du flux d'information (patients)

Formation continue sur les traitements basés sur la substitution (TBS)
5 novembre 2015

Nicolas Dietrich

Délégué cantonal aux questions liées aux addictions

nicolas.dietrich@fr.ch T 026 305 79 95

Substitution application

[Accueil](#) [Connexion](#)



Connexion

LOGIN

Nom d'utilisateur

Mot de passe

[Se connecter](#)

[Oubli de votre mot de passe?](#)

En bref

- >Plateforme électronique de saisie des données nécessaires aux demandes d'autorisations cantonales ainsi que des informations liées aux patients.
- >Ce système est accessible via internet, gratuitement.
- >Du point de vue technique, il a été développé par la Haute école d'ingénierie du canton de Vaud en collaboration avec AddictionSuisse -sur la base de l'application développée par le canton de Vaud- sur mandat de l'OFSP, qui l'a financé. La maintenance est assurée. Il fonctionne sur tous les systèmes d'exploitation et est compatible avec tous les navigateurs récents.
- >Les données sont stockées de manière hautement sécurisée sur un serveur dédié. Aucune information n'est enregistrée sur les ordinateurs des utilisateurs.
- >Les données de l'ancien système ont été conservées (>pas besoin de les saisir une nouvelle fois).
- >Le Service du médecin cantonal est administrateur de ce système (octroi des droits d'accès, saisie des données reçues sur papier, attribution, gestion des alertes, etc).

Principes et nouveautés

En vertu de la nouvelle ordonnance cantonale d'exécution de la législation fédérale sur les stupéfiants (qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016 en principe):

- >Le médecin cantonal octroie une autorisation aux médecins prescripteurs valable deux ans et non plus pour chaque patient prolongeable chaque année.
- >Les données des patients doivent toutefois toujours être remplies et mises à jour continuellement par les médecins prescripteurs.
- >Autre nouveauté: les pharmacies peuvent, dès le 1^{er} janvier 2016, consulter à tout moment (en lecture seule) les données concernant la prescription des patients pour lesquels elles sont chargées de la remise de médicaments (et uniquement pour ceux-ci).

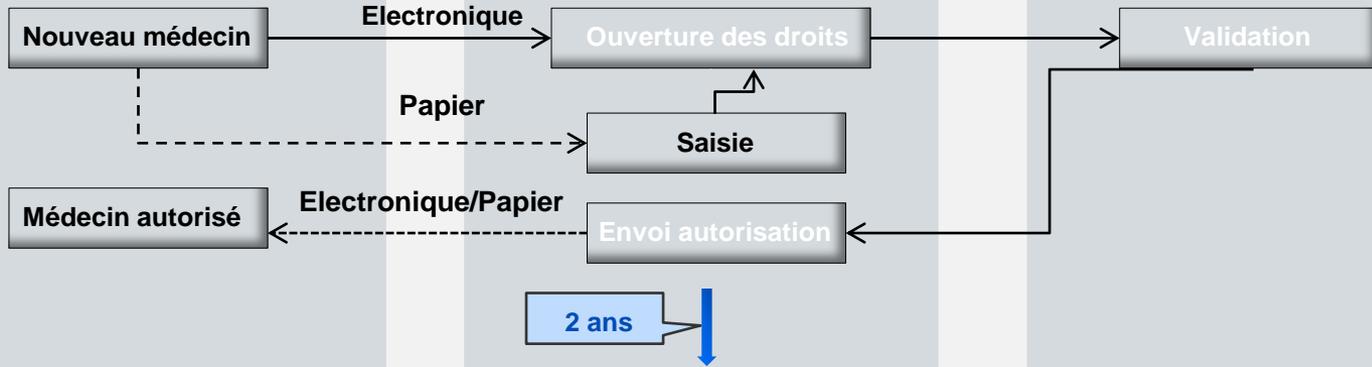
Médecins: autorisation

N
O
U
V
E
A
U

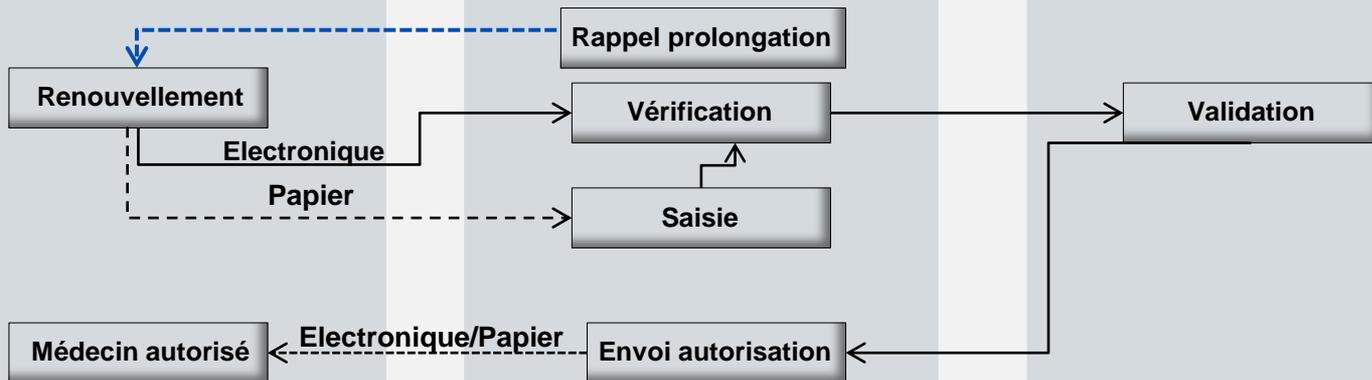
Médecin prescripteur

Administration SMC

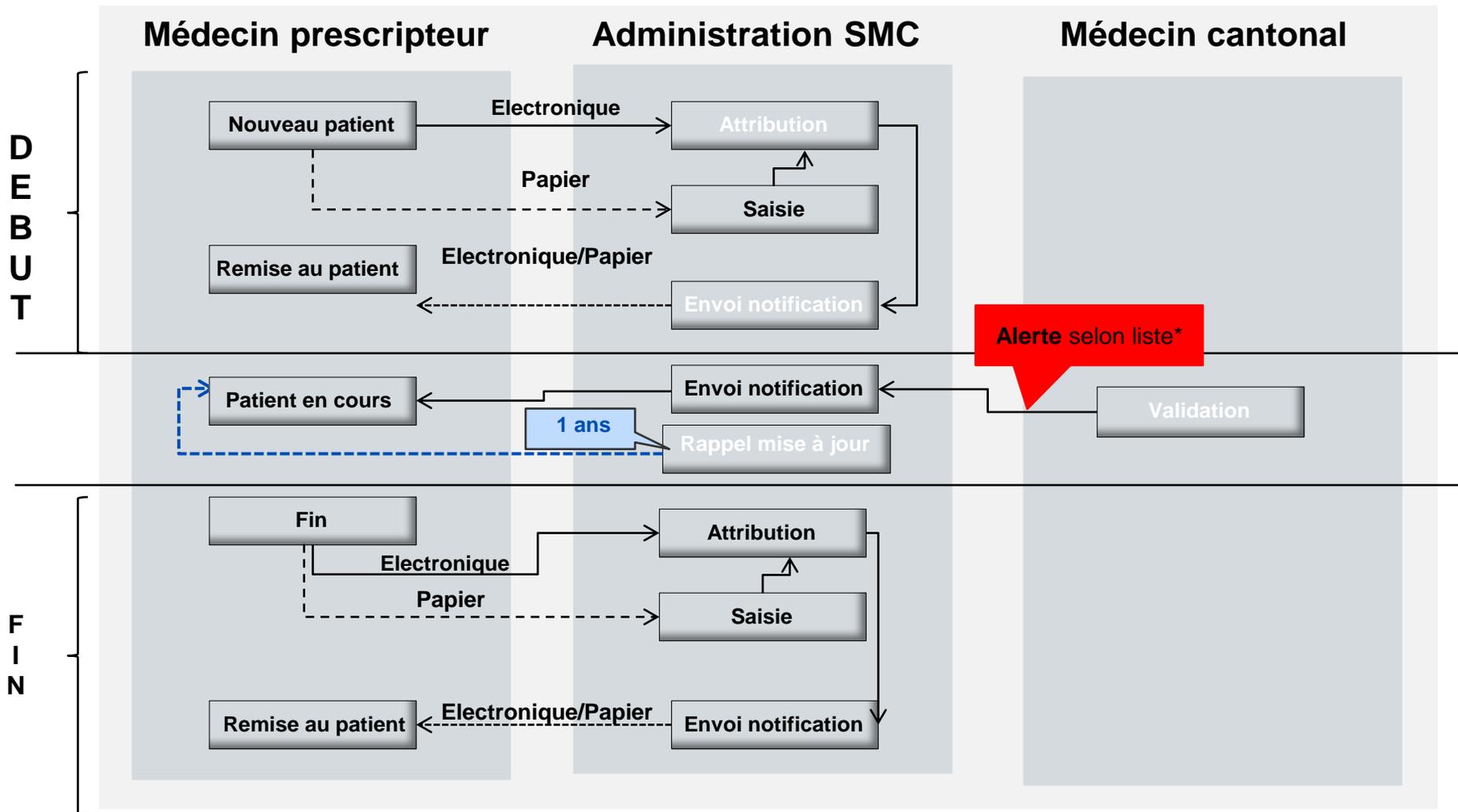
Médecin cantonal



R
E
N
O
U
V
E
L
L
E
M
E
N
T



Patients: flux d'information/notifications



Le SMC reçoit des alertes lorsque:

- Si le patient (nom, prénom, date de naissance) est en traitement dans un autre canton qui utilise aussi cette plateforme
- Si le patient (nom, prénom, date de naissance) est en traitement chez un autre médecin.
- Si la dose de méthadone > 120mg.
- Si la dose de buprénorphine > 32 mg.
- Si la fréquence de remise > 1x/semaine.
- Si des benzodiazépines à demi-vie courte/ psychostimulants sont prescrits en même temps que le TBS.
- ...d'autres alertes pourront être mise en place (notamment pour autres médicaments)

Soutien aux utilisatrices et utilisateurs (1)

Pour les médecins, hôpitaux, cliniques, EMS, prisons régionales, établissements d'exécution des peines déjà prescripteurs de TBS:

> Dès le 1^{er} janvier 2016, chaque médecin qui prescrivait déjà des TBS recevra un code d'accès à la plateforme *Substitution Online* et pourra ensuite se connecter à la plateforme. Toutes les anciennes données y figurent déjà. Un manuel d'utilisation et tous les documents se trouvent dans la plateforme. **Nous recommandons vivement un passage en revue de tous vos patients et de leurs prescriptions actuelles.** Nous demandons de mettre à jour toutes les informations.

Pour les médecins qui ne sont pas encore prescripteurs de TBS:

> Ils peuvent contacter le Service du médecin cantonal au **T. +41 26 305 79 80**, **F. +41 26 305 79 81** ou medecin.cantonal@fr.ch pour recevoir les accès à la plateforme *Substitution Online*.

Soutien aux utilisatrices et utilisateurs (2)

>Pour les médecins qui auraient des questions en lien avec l'utilisation de la plateforme électronique, des conseils par téléphone Service du médecin cantonal au T. +41 26 305 79 80, F. +41 26 305 79 81 ou medecin.cantonal@fr.ch.

>Pour les médecins qui continueraient à utiliser les formulaires papier, un soutien personnalisé sera mis en place pour l'utilisation de *Substitution Online* dans le courant de l'année 2016 afin de faciliter le passage à l'électronique.

>Toutes les informations sur le TBS se trouvent sur le site du SMC:
http://www.fr.ch/smc/fr/pub/addictions/traitements_bases_sur_la_subst.htm

Soutien aux utilisatrices et utilisateurs (2)

Merci
de votre attention!